



COMPTE-RENDU DU COMITE TECHNIQUE ACADEMIQUE DU MARDI 19 JANVIER 2016

Le CTA (Comité Technique Académique), présidé par le Recteur, comprend le Directeur des Ressources Humaines, 10 membres titulaires et 10 membres suppléants représentant les personnels élus dont la FSU qui siège avec la CGT Educ'Action.

Chaque CTA est compétent pour les questions concernant l'organisation et le fonctionnement des établissements d'enseignement et de formation des premier et second degrés ainsi que pour les questions communes à l'organisation de ces établissements et des services administratifs, situés dans le ressort territorial de l'académie concernée.

Déclarations préalables de la FSU et de la CGT

Réponses du Recteur

- L'engagement du Président de la République va être tenu, les 60 000 créations seront là fin 2017 !
- On va voir quel sera le taux de grévistes le 26 sur la réforme du collège !
- C'est une grande chance pour les élèves d'avoir des formations en apprentissage !

BUDGET 1^{er} DEGRE

Répartition des 40 postes attribués à l'académie de Poitiers : 12 postes fléché et 28 postes au titre de la démographie.

Charente : 5 postes et demi + 5 postes fléchés pour la mise en œuvre du protocole de ruralité.

Deux-Sèvres : 6 postes + 5 postes fléchés pour la mise en œuvre du protocole de ruralité.

Vienne : 7 postes + 1 poste fléché pour l'ouverture d'un CLIS autisme maternelle.

Charente-Maritime : 9 postes et demi + 1 poste fléché pour la mise en œuvre de la convention avec le ministère de la défense (service militaire volontaire)

Au cours de ce CTA, et à notre demande de précisions concernant les choix qui ont présidé à la répartition de la dotation de postes par le rectorat, notre Inspecteur d'Académie a expliqué que le 17 ne créerait pas de postes de RASED pour la bonne raison qu'il n'existe pas de personnels formés et demandeurs pour les occuper dans notre département.

Le 17 était en retard sur les mesures PDMQCM (plus de maîtres que de classes) il abonde donc ce secteur à cette rentrée.

Nous avons également demandé au recteur si, par exemple, la charge des PE référents (nombre de dossiers) dans chaque département ne pourrait pas servir de critère pour la répartition des postes.

Le Recteur répond que les MDPH ne travaillent pas du tout en harmonie à ce sujet. Notre Inspecteur d'Académie explique qu'il crée des postes en ASH mais que le problème n'est pas la création des postes mais leur occupation. Mettre en place des dispositifs de formation est pour lui une priorité.

Quant au volant de remplaçants il avait vraiment besoin d'être abondé. Le P/E (rapport nombre de professeurs/nombre d'élèves) du 17 est le plus bas des quatre départements. Dans le Sud du département, nous avons des zones fortement paupérisées. Il y a donc un besoin réel d'aide à la population.

Pour compléter, le Recteur dit qu'on aurait pu faire des protocoles de ruralité (protocoles qui permettent de favoriser une région en termes de création de postes) pour le sud du 17 ou du 79 mais le ministère ne voulait pas qu'il s'en crée à une dimension infra-départementale.

Nous évoquons aussi le problème des EREA. L'administration rectorale répond qu'un Groupe de Travail a été mis en place. Il est constitué par des administratifs et un représentant de terrain de chaque département...

Le Recteur et son chef de service assurent que :

- Ils ne remettent pas en cause les activités éducatives, il n'est pas question d'y toucher.
- Ils mènent une étude prospective sur la surveillance des nuitées par des ASSEDU.
- Pour l'heure rien n'est arrêté.

Le Recteur dit qu'à moins d'avoir d'être des injonctions fortes du ministère il ne touchera pas au modèle existant.

Il rappelle la pertinence du travail éducatif d'internat .

Nous demandons à ce que des représentants des personnels soient associés au GT en question.

Le recteur promet une représentativité des personnels au groupe de travail existant.

Nous avons été les seuls à intervenir (sont présents FO, SGEN, SNALC, UNSA) et nous avons obtenu notre participation aux travaux donc nous pourrons suivre l'évolution de près.

NOS QUESTIONS DIVERSES

1. Pourquoi la circulaire ministérielle « *conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap* » (n°2014-083 du 8-7-2014) qui préconise le passage à l'indice rémunération 318 pour les AESH en CDI, n'est-elle pas appliquée dans notre académie ?

Réponse : à cette circulaire est annexée une grille de 8 niveaux.

Depuis la publication de cette circulaire l'indice minimum vient d'être porté à 317 au 1^{er} janvier 2016. Le premier indice supérieur à 317 est l'indice 322 sur la grille qui, elle, n'a pas changé. Les passages en CDI commenceront donc à cet indice. En attendant ils sont déjà tous rémunéré à l'indice 317.

2. Où en est-on de la circulaire DIF (Droit Individuel à la Formation) ?

Réponse : elle a été publiée la semaine dernière.

3. Qu'en est-il du protocole de simplification administrative sur la direction d'école ?

Réponse : la synthèse des concertations de chaque département nous fait vous proposer un GT pour soumettre au prochain CTA (au mois de mars) le document académique de simplification des tâches des directeurs d'école.

4. Comment expliquer la baisse du budget de l'accompagnement éducatif dans le 1^{er} degré ?

Réponse : la répartition des moyens de cette enveloppe s'est effectuée entre les degrés au prorata des effectifs, avec une priorité donnée à l'éducation prioritaire ce qui a produit la baisse.

5. PES : compte-tenu des arrêts maladie, des abandons et des découragements, envisagez-vous la mise en place d'un groupe de travail sur le suivi de la formation des jeunes enseignants ?

Réponse : l'administration a regardé les volumes d'arrêt maladie des PES qui sont plutôt inférieurs aux personnels titulaires. Elle n'a pas constaté factuellement de données probantes sur une hausse des congés maladies.

Quant aux démissions, les chiffres sont donnés et le Recteur dit qu'on est loin de l'hémorragie. C'est son avis...

Nous insistons sur le mal-être de jeunes collègues qui subissent des tensions inutiles de la part de l'institution.

Le Recteur dit qu'il faut se baser sur le factuel. Les relations avec les ESPE sont bonnes. Il faut lever les difficultés au cas par cas.

Il n'y a donc pas de nécessité de Groupe de Travail pour l'instant.

Nous répétons tout de même que les jeunes sont « tiraillés » entre leur formation et leur travail sur le terrain et que ça peut produire des problèmes d'attractivité sur notre métier. Il est temps d'envoyer des signes positifs aux jeunes candidats.